



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le

N/Réf. :

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, a reçu ce mardi 28 mars 2017, une délégation de la Conférence Episcopale Nationale du Congo, en sigle « CENCO », conduite par son Président, Monseigneur Marcel UTEMBI, Archevêque de Kisangani.

La CENCO a confirmé à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, la fin de la mission des bons offices lui confiée le 29 octobre 2016 à Kingakati et reconduite à Kinshasa le 5 décembre de la même année.

En effet, la CENCO avait reçu du Chef de l'Etat la mission d'obtenir plus d'inclusivité autour de l'Accord de la Cité de l'Union Africaine du 18 octobre 2016 sur l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées.

Son Excellence, Monsieur le Président de la République a remercié la CENCO pour l'immense travail abattu dans des conditions souvent difficiles.

Les pourparlers du Centre Interdiocésain de Kinshasa ont permis des échanges fructueux et ont abouti à la signature de l'Accord du 31 décembre 2016.

Toutefois, malgré les efforts des uns et des autres, l'arrangement particulier devant compléter l'Accord obtenu, a échoué sur deux divergences majeures.

Les points de non accord concernent le mode de désignation du Premier Ministre, la provenance et le choix consensuel de la personnalité qui devrait présider le Conseil National de Suivi de l'Accord, après le décès de Monsieur Etienne TSHISEKEDI wa MULUMBA, président du conseil des sages du Rassemblement.

Son Excellence, Monsieur le Président de la République a noté que la CENCO ne s'est pas contentée de constater les divergences ; elle a, en même temps, présenté des suggestions à partir desquelles le Chef de l'Etat s'implique dès à présent.

Pour Son Excellence, Monsieur le Président de la République, l'impasse actuelle ne doit aucunement signifier une rupture définitive du dialogue. Au contraire, les échanges doivent se poursuivre afin de déboucher, dans le plus bref délai, sur les voies les plus adéquates pour la mise en œuvre effective de l'Accord dit de la Saint Sylvestre.

Par conséquent, le Chef de l'Etat a pris acte du fait que le Premier Ministre devrait provenir de l'opposition non signataire de l'Accord du 18 octobre 2016 et plus précisément du Rassemblement.

S'agissant de la Présidence du CNSA, le Président de la République appelle les parties prenantes à désigner une personnalité consensuelle.

Le Président de la République, en sa qualité de Garant du bon fonctionnement des Institutions s'adressera prochainement à la Nation, à travers les deux Chambres du Parlement, conformément à l'article 77 de la Constitution.

Fait à Kinshasa, le 28 mars 2017

Le Cabinet du Président de la République



Pour le Directeur de Cabinet,

Jean-Pierre KAMBILA KANKWENDE WA MPUNGA
Directeur Adjoint du Cabinet